

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 11 février 2021

Le 11 février 2021, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ESTIVAREILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la salle des fêtes d'Estivareilles sous la présidence de Monsieur Georges PAILLERET, Maire.

**Date de convocation** : 04/02/2021

**Présents** : M. BARDY Jean-Pierre, Mme BRUNOL Édith, M. CARDOSO José, M. CESARETTI Fabien, M. CLERGET Jean-Luc, M. DIEUMEGARD Philippe, Mme LAVEDRINE Émilie, Mme LEPELTIER Marie-Josèphe, Mme MAGNIER Brigitte, M. OLIVIER Alexandre, M. PAILLERET Georges, Mme PASQUIER Jenna.

**Excusés** : Mme BAUDIN Nathalie, Mme GUYONNET Karine, M. LEBON Nicolas

**Absents** : néant

**Pouvoirs** : de Mme BAUDIN Nathalie à Mme Edith BRUNOL, de Mme GUYONNET Karine à M. Philippe DIEUMEGARD, M. LEBON Nicolas à M. Georges PAILLERET.

**Secrétaire de séance** : Edith BRUNOL

### ORDRE DU JOUR

Lecture du procès-verbal du 7 janvier 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JANVIER 2021 A L'UNANIMITE

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Approbation : convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie - SIVOM Région Minière
- Approbation : convention d'entretien des équipements sportifs - Communauté de Communes du Val de Cher

### MAINTIEN DES RYTHMES SCOLAIRES - RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent d'organiser le temps scolaire sur 4 jours. Actuellement, l'école d'ESTIVAREILLES (maternelle et élémentaire) fonctionne sur un rythme scolaire de 4 jours par semaine. Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler l'accord pour maintenir la semaine de 4 jours.

Le nombre de familles consultées par l'école est de 71. A l'issu du vote, 61 familles sont pour ce rythme scolaire contre 4 familles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le maintien à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours pour l'année scolaire 2021 – 2022, comme suit :

Ecole maternelle et élémentaire d'ESTIVAREILLES

Lundi : de 8 h 30 à 11 h30 puis de 13 h30 à 16 h 30

Mardi : de 8 h 30 à 11 h30 puis de 13 h30 à 16 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 11 h30 puis de 13 h30 à 16 h 30

Vendredi : de 8 h 30 à 11 h30 puis de 13 h30 à 16 h 30

### POINT RAPIDE SUR LES FINANCES

Monsieur DIEUMEGARD explique que la commune possède la somme de 90 000€ environ pour investir en 2021. Aussi, il rappelle que la crise sanitaire a entraîné des dépenses imprévues s'élevant à 30 000€ environ.

Monsieur le Maire présente les différents projets inscrits pour l'année 2021, susceptibles de bénéficier de différentes subventions.

### **OPÉRATION : RÉHABILITATION COMPLÈTE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE**

Monsieur le Maire expose le programme de réhabilitation complète de l'ancien presbytère (en cours d'acquisition), situé Place de l'Église.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **201 897,82 € H.T.**

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Départemental, au titre de la DETR et de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Départemental, au titre de la DETR et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

#### **Plan de financement prévisionnel :**

<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T. (en euros)</b>
DETR	44 518,47
Région	56 531,39
Département	60 569,35
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>161 619,21</b>
Ressources propres	40 278,61
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>40 278,61</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>201 897,82</b>

- **S'ENGAGE** à inscrire ces travaux au budget 2021 en section d'investissement ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

## **OPÉRATION : AMÉNAGEMENT AIRES DE JEUX ET DE PIQUE-NIQUE**

Monsieur le Maire expose le programme d'aménagements des aires de jeux et de pique-niques, situées aux lotissements du Fer à Cheval et des Grands Prés, avec la construction d'une charretterie destinée principalement aux assistantes maternelles et aux enfants fréquentant cette aire de jeux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **38 401,22 € H.T.**

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Départemental et de la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements des aires de jeux et de pique-nique;
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental et de la CAF ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

### **Plan de financement prévisionnel :**

<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T. (en euros)</b>
DEPARTEMENT	11 520,37
CAF	19 200,61
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>30 720,98</b>
Ressources propres	7 680,24
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>7 680,24</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 401,22</b>

- **S'ENGAGE** à inscrire ces travaux au budget 2021 en section d'investissement ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

## **CONVENTION DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE-SIVOM RÉGION MINIÈRE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition concernant le renouvellement de la convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie par le SIVOM Région Minière.

Ce service rendu par le SIVOM à la commune est facturé à hauteur de **26,00 € H.T.** (au taux de TVA en vigueur) par poteau incendie et par an.

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie avec le SIVOM Région Minière ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du renouvellement tacite annuel de la convention de contrôle et d'entretien des équipements sportifs du mini stade situé à Estivareilles (03), par la Communauté de Communes du Val de Cher.

Après lecture de la convention,

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention d'entretien des équipements sportifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **ÉTUDES ÉNERGETIQUES**

Monsieur CARDOSO informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser une mission diagnostic énergétique de l'ancien presbytère. Le compte-rendu de cette étude doit impérativement être joint aux demandes de subventions. Un devis de LACLAUTRE INGENIERIE a été présenté à l'assemblée, qui a validé à l'unanimité la réalisation de ce diagnostic et le devis. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Des panneaux d'information pour le cabinet médical 1 rue du Ruisseau et pour L'Institut 31, Rue de la République sont en cours de fabrication.

-Une campagne d'appels téléphoniques auprès des personnes âgées de la commune est lancée pour leur permettre d'avoir accès à la vaccination Covid. Pour ce faire, la personne doit être âgée de plus 75 ans, présenter des maladies chroniques et justifier de difficultés pour se déplacer. Des navettes leur permettront de se rendre au centre de vaccination.

-Monsieur le Maire félicite les membres de la commission Communication-Information pour l'excellent travail réalisé pour ce nouveau bulletin municipal.

-Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer la naissance de Loris le petit garçon d'Aurélie MORDAN, secrétaire de mairie.

-La commission travaux doit se réunir le mercredi 17 février pour approuver le cahier des charges du BDQE et des différents travaux prévus pour cette année.

-Madame LEPELTIER communique sur les idées qui ont été abordées lors d'une réunion à la CCVC : elle recherche des personnes d'Estivareilles susceptibles de transmettre leurs connaissances de notre commune : lieux, anecdotes, périodes....

- Les membres de la commission finance se réuniront fin mars pour élaborer le nouveau budget.

- Il a été signalé une route endommagée au lieu-dit Champblanc.

Aucune autre question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 22h00.